Message d’intérêt public

Appel aux membres – Conseil de révision en santé mentale du Nunavut

Date de début : 2 novembre 2023
Date de fin : 15 décembre 2023
À l’échelle du Nunavut 150 s

Le ministère de la Santé est à la recherche de personnes intéressées à siéger au nouveau Conseil de révision en santé mentale (CRSM). Le CRSM est le résultat de la nouvelle *Loi sur la santé mentale*. Le gouvernement du Nunavut (GN) travaille à mettre en vigueur les dispositions relatives au CRSM.

La nouvelle loi vise à améliorer le bien-être mental des Nunavoises et Nunavois ainsi qu’à répondre aux besoins propres aux Inuits en matière de bien-être mental, tout en ciblant un petit segment de la population atteinte d’une maladie mentale grave qui nécessite un traitement.

Le CRSM est composée des membres suivants :

- un président ou une présidente (juriste ou professionnel de la santé);
- un minimum de trois juristes;
- un minimum de six professionnels de la santé (psychiatres, médecins, infirmières praticiennes/infirmiers praticiens et infirmières autorisées/infirmiers autorisés), dont au moins 3 psychiatres;
- un minimum de trois membres de la communauté; et
- un minimum de trois conseillers/conseillères culturels inuits.

Les candidats retenus seront nommés et formés avant l’entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur la santé mentale*.

Le CRSM aura le pouvoir de mettre sur pied des commissions d’examen chargées de tenir des audiences sur diverses questions. En cas de préoccupations immédiates pour les personnes qui vivent des crises de santé mentale et qui nécessitent une intervention médicale, celles-ci peuvent être mises en placement non volontaire pour assurer leur

santé et leur sécurité. En vertu de la nouvelle loi, les personnes qui sont mises en placement non volontaire, celles qui agissent en leur nom et d'autres personnes pourront interjeter appel de certaines décisions devant le CRSM.

Veuillez consulter le formulaire de candidature pour connaître les critères d'admissibilité aux postes de président ou présidente, de juriste et de professionnel de la santé. La connaissance des valeurs sociétales inuites, des langues inuites et du Nunavut est un atout. S'il y a lieu, la préférence sera accordée aux Inuits et aux résidents du Nunavut.

Pour les personnes intéressées par les postes de président, de juriste et de professionnel de la santé, veuillez soumettre votre curriculum vitae et votre candidature par courriel à Kim Paradis au kparadis@gov.nu.ca au plus tard le vendredi 15 décembre 2023 à 17 h. heure de l'Est.

Conformément à l'article 64 de la nouvelle *Loi sur la santé mentale*, la Nunavut Tunngavik inc. est responsable de la nomination des membres de la collectivité et des conseillers culturels inuits. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces postes et le processus de mise en candidature, veuillez communiquer avec Opal McInnis au omcinnis@tunngavik.com ou au 867-975-7577.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le CRSM, veuillez communiquer avec Kim Paradis au kparadis@gov.nu.ca ou au 867-975-5970.

###

Contact avec les médias :

Pierre Essoh
Spécialiste des communications
Ministère de la Santé
867 975-5712
pessoh@gov.nu.ca